

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU 100E SITE DE COMPOSTAGE PUBLIC

MARDI 14 MAI, 14h30

Square Pablo Casals, Angoulême



Le compostage public : une solution de tri des biodéchets

Rappel

Dans le cadre de la loi portant sur la réduction et le tri des déchets alimentaires, le tri à la source est obligatoire pour toutes et tous depuis le 1er janvier 2024. Leur présence est donc interdite dans les sacs ou bacs noirs. Cette loi concerne aussi les professionnels, que le service des déchets ménagers de GrandAngoulême accompagne à travers une sensibilisation et une forte communication depuis un an.

Contexte

Le programme de Compostage Public a été lancé pour répondre à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Ce programme propose une solution de tri à la source des biodéchets, notamment aux habitants de logements collectifs ou situés en zones urbaines denses ne disposant pas de jardin.

Par ailleurs, les sites de compostage public sont encadrés par l'arrêté du 9 avril 2018 qui donne un statut juridique au compostage dit de proximité (moins de 52 tonnes par an).

51%

c'est le chiffre des biodéchets trouvés
parmi les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)
sur notre territoire

45%

de ces biodéchets pourraient être compostés

comme

- les épluchures de fruits et légumes
- les petits restes de repas
- les coquilles d'œufs



soit environ 87kg /an / habitant

Combien de sites de compostage se situent sur le territoire ?

Au début du programme en 2018, 120 sites de compostage public ont été identifiés et présélectionnés pour un maillage complet du territoire de GrandAngoulême.

Une cartographie des sites actuellement en service est disponible sur le site : www.pluspropremaville.fr

Ce mardi, le 100e site de compostage public est mis en service. 4 sites supplémentaires viennent d'être validés, 4 autres sites sont en attente de validation, soit un total à court terme de **108 sites sur l'objectif de 120 à terme.**

Le parc des sites de Compostage Public est actuellement entretenu par une équipe de 3 maîtres-composteur et un agent de coordination de GrandAngoulême.

Qui choisit les sites de compostage ?

L'implantation des sites de Compostage Public se fait en partenariat avec les communes : les techniciens et les élus des communes pour déterminer les emplacements des sites. Sur certains sites, les bailleurs sociaux (OPH, Logelia et Noalis) ou privés, sont également impliqués dans la procédure de validation. Certains sites de compostage sont réservés uniquement aux usagers des résidences privées.

La répartition des sites

- 69 sites de compostage sur le domaine public
- 15 sites de compostage sur des terrains appartenant aux bailleurs sociaux
- 16 sites de compostage sur des terrains privés

L'engouement des usagers pour certains sites de Compostage Public a révélé une certaine fragilité du matériel.

Ainsi, **un travail a été réalisé avec la société Chavaroche, artisan local**, pour développer des cellules de grande capacité. Ces composteurs avec une armature métallique peuvent répondre à 3 objectifs :

- avoir du matériel fiable et durable
- mécaniser certaines opérations pour réduire le risque de troubles musculo-squelettiques chez les maîtres-composteur
- répondre à des contraintes de l'urbanisme dans des zones classées

Les chiffres

Environ 58 200€ ont été investis pour les 97 sites de compostage équipés en composteurs bois classiques pour une durée de vie du matériel estimée entre 12 et 18 mois.

Depuis 2022, environ 12 000 € ont été investis pour les 3 sites de compostage équipés en cellules de grande capacité, réalisées par la société Chavaroche.

Ce matériel est financé par Calitom, via la participation de GrandAngoulême.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et de relations presse

Direction de la communication institutionnelle

GrandAngoulême

p.bardoulat@grandangouleme.fr

+33 6 86 41 17 14

Annexe

Retrouvez les points de sites de compostage sur la carte interactive des déchets ménagers, sur le site Plus propre ma Ville :

<https://ppmv.grandangoulême.fr/reduire/les-sites-de-compostage-publics/>

